

Séance du lundi 23 juin 2014

Date de Convocation : mardi 17 juin 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2014.06.13c - Affectation des résultats 2013 - Budgets ville, eau, assainissement, aérodrome, camping municipal et lotissements

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Xavier BRETON, Vanessa CARRARA, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Clément PERRIN, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE, Nadia OULED SALEM à Jean-François DEBAT, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Sébastien GUERAUD à Claudie SAINT ANDRE, Charline LIOTIER à Isabelle MAISTRE

Absent :

Julien LE GLOU

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Jean-Marc GERLIER

EXPOSE

Motivation et opportunité de la décision

En application des instructions budgétaires et comptables, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos doit être affecté selon le besoin de financement, soit en réserve, ce qui constitue l'autofinancement de la section d'investissement, soit en report à nouveau en section de fonctionnement.

Il est proposé d'affecter au budget 2014, le résultat de l'exercice 2013 tel qu'indiqué dans le tableau ci-joint.

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29, R2311-11 et R2311-12,
VU l'avis favorable émis par la commission administration générale - coordination - mutualisation / finances - ressources humaines du 18 juin 2014,

A LA MAJORITE des votants (29 voix), 7 voix contre, le groupe d'union de la Droite et du Centre, 2 abstentions Mme VEILLEROT, M PERRIN

DECIDE d'affecter, tels qu'indiqués sur le tableau ci-joint, en décision modificative de l'exercice 2014, les résultats de l'exercice 2013 du budget ville et des budgets annexes (eau, assainissement, camping municipal, aérodrome et lotissements).

CA 2013 : AFFECTATION DES RESULTATS

	VILLE	EAU	ASSAINISSEMENT	AERODROME	PARCS STATIONNEMENT	LOTISSEMENTS	CAMPING MUNICIPAL	SERVICES FUNERAIRES
FONCTIONNEMENT								
<i>Résultat net cumulé</i>	5 665 254,36	626 925,88	1 180 141,24	5 631,07	0,00	147 603,58	19 380,60	-7 654,81
INVESTISSEMENT								
<i>Besoin ou excédent de financement cumulé</i>	-3 161 700,24	602 003,22	563 945,26	11 803,93	347 703,93	-234 814,23	-19 201,83	-4 579,79
<i>Solde des reports</i>	-1 699 409,19	-287 449,70	-788 311,78	-47 435,00	-5 195,80		-10 178,77	
<i>Solde net</i>	-4 861 109,43	314 553,52	-224 366,52	-35 631,07	342 508,13	-234 814,23	-29 380,60	-4 579,79
AFFECTATION								
<i>Réserves (investissement)</i>	5 165 254,36	430 595,88	820 000,00	5 631,07			19 380,60	
<i>Report à nouveau (fonctionnement)</i>	500 000,00	196 330,00	360 141,24	0,00	0,00	147 603,58	0,00	
	5 665 254,36	626 925,88	1 180 141,24	5 631,07	0,00	147 603,58	19 380,60	0,00